



Intervention parlementaire

N° de l'intervention : 108-2021
Type d'intervention : Motion
Motion ayant valeur de directive : ☐
N° d'affaire : 2021.RRGR.177

Déposée le : 07.06.2021

Motion de groupe : Oui
Motion de commission : Non
Déposée par : PS-JS-PSA (Jordi, Bern) (porte-parole)
PS-JS-PSA (Striffeler-Mürset, Münsingen)
PS-JS-PSA (Kocher Hirt, Worben)

Cosignataires : 4

Urgence demandée : Oui
Urgence accordée : Oui 10.06.2021

N° d'ACE : du
Direction : Chancellerie d'Etat
Classification : -
Proposition du Conseil-exécutif : **Sélectionner**

Quelles leçons le Conseil-exécutif retire-t-il de la pandémie de coronavirus ?

Le Conseil-exécutif est chargé de produire une évaluation des mesures cantonales de lutte contre la pandémie de COVID-19 ainsi qu'une analyse de leurs effets directs et indirects sur la société, en particulier dans les domaines de la santé, de la formation, du social et de l'économie.

Développement :

Le canton de Berne, ses collaboratrices et collaborateurs ainsi que la population ont fourni d'importants efforts pendant la crise du coronavirus qui n'est pas encore terminée. Grâce à la vaccination et à la baisse du nombre de cas, la Confédération et les cantons ont assoupli certaines mesures de protection et la vie sociale commence à se normaliser. Plusieurs des mesures prises pendant la pandémie ont entraîné et entraînent encore des conséquences à court, moyen et long terme, qui se feront sentir encore longtemps. C'est surtout dans les domaines de la santé (situation financière des établissements médico-sociaux, situation tendue sur le plan du personnel, etc.), de la formation (notamment retards scolaires pris par les enfants et les adolescentes et adolescents), du social (notamment besoins croissants d'assistance) et de l'économie (difficultés financières allant jusqu'à la faillite) que les signaux d'alarme augmentent. C'est pourquoi il est impératif que le Conseil-exécutif évalue la situation, mène une analyse d'impact et esquisse des mesures pour être armé face à des événements ultérieurs similaires.

Motif de l'urgence : il n'est pas exclu qu'une nouvelle crise similaire survienne et qu'il faille alors ordonner des mesures notamment sanitaires en vue de la protection des personnes. C'est pourquoi il est nécessaire de démarrer aussi vite que possible une analyse de l'action cantonale permettant de se préparer à l'avenir.

Destinataires

- Grand Conseil